



Conseil économique et social

Distr. générale
25 octobre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie

Soixante-quatorzième session

Genève, 10-13 janvier 2017

Point 1 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quatorzième session^{1, 2, 3}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 10 janvier 2017 à 14 h 30 et s'achèvera le 13 janvier 2017 à 12 h 30.

- ¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grpe/grpeage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique adressé à : benedicte.boudol@unece.org, ou par télécopie (+41 22 91 70 039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les représentants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.
- ² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=n9wFjh). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.htm.
- ³ La soixante-quatorzième session devait officiellement se tenir du 10 (après-midi) au 13 (matin seulement) janvier 2017. Néanmoins, au cours de sa dernière session (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/73, par. 45), le Groupe de travail a décidé de débiter la session le lundi 9 janvier 2017, dans la matinée, par une réunion d'un groupe informel. Les services d'interprétation seront assurés du mardi après-midi au vendredi matin.

GE.16-18536 (F) 021116 041116



* 1 6 1 8 5 3 6 *

Merci de recycler



I. Propositions

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport des dernières sessions du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).
3. Véhicules légers :
 - a) Règlements n^{os} 68 (Mesure de la vitesse maximale des véhicules à moteur, y compris les véhicules électriques purs), 83 (Émissions polluantes des véhicules des catégories M₁ et N₁), 101 (Émissions de CO₂/consommation de carburant) et 103 (Catalyseurs de remplacement) ;
 - b) Règlement technique mondial n^o 15 sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP).
4. Véhicules utilitaires lourds :
 - a) Règlements n^{os} 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GNC et GPL)) et 132 (Dispositifs antipollution de mise à niveau) ;
 - b) Règlements techniques mondiaux n^{os} 4 (Cycle d'essai mondial harmonisé pour les véhicules utilitaires lourds (WHDC)), 5 (Prescriptions mondiales harmonisées applicables aux systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)) et 10 (Émissions hors cycle).
5. Règlements n^{os} 85 (Mesure de la puissance nette), 115 (Systèmes de conversion ultérieure au GPL et GNC) et 133 (Recyclage des véhicules automobiles).
6. Tracteurs agricoles et forestiers et engins mobiles non routiers :
 - a) Règlements n^{os} 96 (Émissions des moteurs diesel (tracteurs agricoles)) et 120 (Puissance nette des tracteurs et engins mobiles non routiers) ;
 - b) Règlement technique mondial n^o 11 (Engins mobiles non routiers).
7. Programme de mesure des particules (PMP).
8. Projet de règlement énonçant des prescriptions uniformes concernant l'homologation des systèmes d'adaptation des moteurs de véhicules utilitaires lourds à la bicarburation, conçus pour les moteurs diesel des véhicules utilitaires lourds et les véhicules utilitaires lourds à moteur diesel.
9. Motocycles et cyclomoteurs :
 - a) Règlements n^{os} 40 (Émissions de gaz polluants des motocycles) et 47 (Émissions de gaz polluants des cyclomoteurs) ;
 - b) Prescriptions concernant les performances environnementales et de propulsion des véhicules de la catégorie L ;
 - c) Règlement technique mondial n^o 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)).
10. Véhicules électriques et environnement.
11. Résolution mutuelle n^o 2 (R.M.2).
12. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).

13. Qualité de l'air à l'intérieur des véhicules.
14. Échange de renseignements sur les prescriptions concernant les émissions.
15. Élection du Bureau.
16. Questions diverses.

II. Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant la session du Groupe de travail sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2017/1/Add.1.
